

GROUPE DE TRAVAIL
SOLIDARITES

COMMENT
COORDONNER L'AIDE
ALIMENTAIRE A
L'ECHELLE LOCALE ?



Compte-rendu de la séance du mardi 6 décembre
2022

I INTERVENANTS

Laurent Monnet, adjoint au maire de Saint-Denis (93)
en charge de la Transformation écologique, la Nature en
Ville et la Démocratie Alimentaire, conseiller territorial
délégué au projet alimentaire territorial de Plaine
Commune

Jade Grélaud, responsable réseau – Association
nationale de développement des épiceries solidaires
(ANDES)



🕒 Le mardi 6 décembre de 9h à 10h30

📍 En visioconférence

Elu pilote :

- 👤 • Jean-Philippe Gautrais, maire de Fontenay-sous-Bois (94) et vice-président en charge des Solidarités à l'Association des maires d'Ile-de-France



I ELEMENTS DE CONTEXTE

Selon le Baromètre de la pauvreté et de la précarité Ipsos/Secours populaire de septembre dernier, **un Français sur trois a du mal à se nourrir correctement trois fois par jour**. Ce phénomène résulte notamment des conséquences de la crise sanitaire ainsi que du contexte inflationniste qui a fait s'envoler les prix de l'alimentation dans le pays.

Fin novembre, l'Insee a publié dans le cadre de son étude annuelle sur les évolutions économiques et sociales en France un éclairage sur les personnes ayant recours aux réseaux associatifs de distribution de nourriture¹. Selon cette étude, en 2021, entre **3,2 et 3,5 millions de personnes ont reçu des aides alimentaires** (colis, achats en épiceries solidaires ou distribution de repas prêts à consommer) par le réseau associatif. **En Ile-de-France**, une étude de la Dress² a quant à elle souligné une **hausse de 35% de la demande d'aide alimentaire en 2021**.

43% des bénéficiaires de l'aide alimentaire interrogés ont eu recours pour la première fois à cette aide après le début du premier confinement en mars 2020, et 83% de ces primo bénéficiaires étaient des étudiants³. Les bénéficiaires sont souvent « *les plus pauvres des pauvres* » et, en conséquence de cette grande précarité, 4 bénéficiaires sur 5 souffrent de « *plusieurs formes de privations alimentaires* ». Parmi les renoncements les plus cités reviennent d'abord « *la nécessité de réduire la variété des aliments consommés* » et « *l'obligation d'acheter, souvent ou parfois, les aliments les moins chers plutôt que ceux qu'on aime* » (pour 67 % des répondants). De surcroît,

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6535297?sommaire=6535307>

² <https://www.banquedesterritoires.fr/laide-alimentaire-augmente-en-2021-surtout-dans-les-grandes-villes>

³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6466177>

environ la moitié des bénéficiaires disent « avoir peur de manquer de nourritures » (55 %), « réduire les quantités qu'ils consomment ou sauter des repas » (49 %).

Autant de difficultés qui risquent de s'aggraver dans les prochains mois, et de s'étendre à de nouveaux ménages précaires qui jusque-là n'avaient pas encore recours à l'aide alimentaire. Car l'Insee prévoit pour décembre 2022 une inflation de 12 % des produits alimentaires sur un an.

Face à ce constat, la Première ministre Elisabeth Borne a annoncé en novembre la création d'un « fonds pour une aide alimentaire durable » de 60 millions d'euros en 2023 afin de permettre aux Français « les plus fragiles » d'accéder à « une alimentation de qualité ». Ces 60 millions d'euros iront « à la fois aux grands réseaux nationaux qui proposent de l'aide alimentaire, dans des appels à projets qu'on va lancer » mais également « à des projets locaux, au travers des préfets de région »⁴. Selon la Première ministre, une partie de cette enveloppe sera fléchée vers « des projets innovants portés par des collectivités ou des associations, comme des chèques alimentaires locaux ».

Au niveau local, de nombreux acteurs se mobilisent autour de l'aide alimentaire. Parmi eux, les CCAS sont des acteurs centraux, comme l'a d'ailleurs démontré la crise sanitaire durant laquelle les CCAS ont été particulièrement mobilisés sur ce sujet. Ils peuvent notamment financer ou porter des épiceries sociales ainsi que des lieux de distribution et des plateformes logistiques.

L'Association nationale des épiceries solidaires (ANDES) a développé un réseau de plus de 500 épiceries solidaires réparties sur l'ensemble du territoire national. En 2020, ces épiceries ont accueilli et accompagné 200 000 clients bénéficiaires. Véritables magasins de quartier avec des produits frais et de qualité, ces épiceries sont réservées à des personnes en vulnérabilité économique et sociale qui viennent y faire leurs courses à un prix inférieur à la valeur marchande. L'accès, limité dans le temps, permet aux bénéficiaires d'économiser pour rembourser des dettes ou financer un projet. Le réseau a également développé des solutions d'épiceries itinérantes.

Mais la lutte contre la précarité alimentaire implique plus globalement d'agir sur l'offre alimentaire globale afin de garantir l'accès à une alimentation durable et de bonne qualité pour tous sur un territoire. En effet, 90% des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête réalisée en juin par la Fédération française des Banques alimentaires indiquent attendre en particulier de l'aide alimentaire un accès à des produits frais (fruits, légumes et viandes) dont le prix est élevé. Il y a donc un enjeu à développer une politique de lutte contre la précarité alimentaire qui englobe la lutte contre le gaspillage, la création de circuits courts entre producteurs agricoles et structures d'aides alimentaire et qui valorise les producteurs locaux. La lutte contre la précarité alimentaire implique également d'avoir une approche territoriale coordonnée avec les différents acteurs, comme l'a souligné le Conseil national de l'alimentation (CNA) dans son avis « Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire » parue en

⁴ <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/elisabeth-borne-annonce-un-fonds-pour-une-aide-alimentaire-durable-de-60-millions-en-2023-1875537>

octobre dernier.

C'est notamment l'objectif des **projets alimentaires territoriaux (PAT)**. Outil mis en place depuis 6 ans, les PAT ont pour but de promouvoir les initiatives territoriales qui ambitionnent de relocaliser l'agriculture et l'alimentation durable dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts, les produits locaux dans les cantines ou encore les actions locales de formation à l'alimentation. **Plaine commune (93) a amorcé en 2021 son Projet alimentaire territorial (PAT)**. Son objectif est de favoriser une alimentation plus durable, saine et accessible pour tous les habitants du territoire, et d'amplifier la coordination entre les acteurs. Dans le cadre de ce PAT, Plaine commune accompagne techniquement et financièrement des projets contribuant à lutter contre la précarité alimentaire tels que la **création d'une plateforme logistique alimentaire mutualisée, « Au bon transit »** qui permettra de collecter et de stocker en un point unique des invendus issus d'un grand nombre de sites, en partenariat avec de nombreux acteurs de la solidarité alimentaire (épiceries solidaires, distributions associatives...) du territoire.

I POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET ECHANGES

Jean-Philippe Gautrais introduit la séance en rappelant le contexte éminemment d'actualité dans lequel s'inscrit cette séance, puisqu'après la crise sanitaire, qui avait déjà remis en lumière les enjeux d'aide alimentaire, la question de la précarité alimentaire est encore plus prégnante au regard de la crise énergétique et de l'inflation galopante. **Jean-Philippe Gautrais** rappelle **qu'un Français sur 3** a du mal à se nourrir correctement 3 fois par jour et qu'en 2021, entre **3,2 et 3,5 millions de personnes ont reçu des aides alimentaires** (colis, achats en épiceries solidaires ou distribution de repas prêts à consommer). Il remercie les intervenants d'être présents aujourd'hui.

Intervention de Laurent Monnet adjoint au maire de Saint-Denis (93) et conseiller territorial de Plaine Commune

En charge du projet alimentaire territoriale (PAT) de Plaine Commune, **Laurent Monnet** est également maire adjoint à Saint-Denis notamment délégué à la démocratie alimentaire. A ce titre, il travaille en collaboration avec l'adjointe en charge des Solidarités, qui porte les sujets de solidarité alimentaire, ainsi que la maire adjointe en charge de l'éducation puisque la ville a instauré depuis 2 ans la gratuité de la cantine scolaire.

S'il y a eu une volonté de la part de la ville d'inscrire ces délégations autour de l'alimentation au cœur des politiques, c'est qu'au-delà du contexte actuel qui a mis un certain nombre de personnes en difficulté, **de multiples crises ont accentué cette**

difficulté et mis en jeu la sécurité alimentaire des territoires (crise énergétique, crise sanitaire qui a créé une désorganisation de l'activité, en particulier des flux logistiques). De fait, de nouvelles solidarités se sont organisées sur les territoires de Plaine commune et en particulier à Saint-Denis, et de multiples acteurs locaux (habitants, associations, entreprises...) se sont emparés de la question de la solidarité alimentaire et de la distribution alimentaire.

Cette situation a interpellé la ville à plusieurs points de vue car ont été constatés :

- L'absence d'une banque alimentaire sur le territoire de la Seine-Saint-Denis : faute d'accès à des stocks alimentaires, des associations ont improvisé et joué le rôle de collecte massive et de redistribution,
- Le manque de coordination organisationnelle de la distribution et de l'accès alimentaire solidaire.

La ville de Saint-Denis a donc souhaité travailler sur la logistique (stockage et distribution) ainsi que sur la création d'un réseau d'épiceries solidaires sur son territoire. Plaine commune s'est ensuite emparée de la question du PAT, qui se développe parallèlement et avec l'ensemble des 9 villes du territoire de Plaine commune. Ce projet a obtenu le label PAT qui leur a permis d'accéder à un certain nombre de financement et de les aider dans la mise en place au niveau local à Saint Denis de ces deux grands axes.

- Concernant la création d'un réseau d'épiceries solidaires :

Laurent Monnet précise que leur objectif était d'organiser et de coordonner au niveau de la ville ce réseau et d'avoir environ une épicerie solidaire par grand quartier de la ville, soit 5 épiceries. Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé auprès de l'ensemble des acteurs locaux. Il a débouché sur l'appui à 3 nouvelles épiceries solidaires, 2 épiceries étant d'ores et déjà bien installées et aucun autre acteur ne s'étant manifesté. Laurent Monnet constate le besoin pour ces acteurs d'être appuyés dans la professionnalisation de la distribution alimentaire, notamment concernant la connaissance des réglementations spécifiques à ce domaine. C'était là tout l'intention de la ville, qui souhaitait aller vers un réseau d'épicerie qualitatif afin de travailler sur l'accès à une alimentation de qualité, bio et nutritive.

Dans le cadre de cet AMI, Saint-Denis a souhaité émettre un certain nombre de critères. Ce lieu devait notamment être un point d'entrée sur d'autres activités permettant le retour à une vie sociale plus riche et dense pour les utilisateurs. Les 5 épiceries offrent toutes des activités parallèles à la distribution alimentaire (bien être, ateliers cuisines...).

La ville a apporté deux types d'appui à ses 3 nouvelles épiceries :

- La mise à disposition de locaux configurés pour la distribution alimentaire : pour cela, la ville s'est appuyée sur le bailleur social, qui a mis à disposition des

locaux adaptés, exemptés de loyers pendant 2 ans. **Laurent Monnet** souligne que c'est un sujet important car le modèle économique de ces épiceries n'est pas stabilisé et elles ont besoin de temps pour installer leur activité.

- **La réalisation de travaux pour rendre ces locaux adaptés à la distribution alimentaire**: le bailleur social met à disposition une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les accompagner dans la réalisation de ces travaux nécessaires à leur installation.

Ce réseau est actuellement en cours de mise en place mais devrait bientôt ouvrir et bénéficie d'un support et d'une coordination portée par la ville, ainsi que par les bailleurs et autres acteurs du territoire.

- **Concernant la logistique :**

Parallèlement à la création du réseau d'épiceries solidaires s'est mis en place une **nouvelle plateforme de stockage et de redistribution alimentaire autour d'acteurs** qui, dans le cadre de France relance, ont bénéficié de financement pour s'équiper de camions afin de transporter plusieurs tonnes de palettes et marchandises.

Dans une logique d'urbanisme transitoire, la plateforme logistique de l'ancienne poste, désaffectée et en cours de vente au territoire, a été mise à disposition par la puissance publique pour quelques années. Cette plateforme, qui permet la coordination d'un certain nombre d'acteurs, s'appelle « **Au bon transit** » et est **portée par APPUI** (acteur de l'économie sociale et solidaire spécialisé dans l'émergence de projets alimentaires à haute valeur sociale et environnementale). Son objectif est de **collecter avec des camions des denrées auprès de la grande distribution afin de les ramener sur cette plateforme équipée et de les redistribuer** sur le territoire notamment auprès des épiceries solidaires. Un acteur du cycle logistique est présent pour appuyer la logistique, le stockage et le transport. Sont également présents sur cette plateforme des acteurs comme **l'association Re-belle** qui utilise des denrées en limite de consommation n'étant plus distribuables tels que des fruits et légumes pour les transformer (en confitures, soupes ou compotes) ou encore **l'association Carton Plein** qui récupère des cartons auprès des particuliers pour la revente.

Cette plateforme s'inscrit dans le PAT de Plaine Commune dont l'une des ambitions premières est d'assurer la sécurité alimentaire du territoire notamment en mettant en lien les nombreux acteurs. Même si historiquement il existe de nombreux liens sur le territoire, **Laurent Monnet** observe qu'il y a encore des progrès à faire pour améliorer le flux logistique et trouver avec l'ensemble des acteurs des modèles plus pérennes.

Intervention de Jade Grélaud, responsable réseau à l'association nationale de développement des épiceries

solidaires (ANDES)

L'ANDES est une tête de réseau qui rassemble plus de 500 épiceries solidaires en France. Son objectif est l'insertion durable des personnes en situation de vulnérabilité via deux leviers : celui du petit commerce de proximité avec les épiceries solidaires et celui de l'insertion par l'activité économique à travers les ateliers et chantiers d'insertion. L'association a également pour but de favoriser l'accès à une alimentation de qualité à travers le réseau des épiceries solidaires.

- Concernant les épiceries solidaires du réseau

Jade Grélaud relève une forte croissance des épiceries solidaires ces dernières années liée au contexte de crise et au besoin accru en matière d'aide alimentaire. Un certain nombre d'initiatives ont été notamment encouragées dans le cadre de France relance qui a abouti à la création de 150 épiceries sur le territoire en 2 ans.

Au niveau francilien, on retrouve beaucoup d'épiceries associatives (80%), seules 20% des épiceries sont portées par les collectivités. 66 épiceries franciliennes sont adhérentes au réseau, principalement situées dans le Val de Marne et la Seine Saint Denis. Une vingtaine de projets d'épiceries solidaires sont en cours dans la région.

Contrairement à d'autres structures d'aide alimentaire, les clients bénéficiaires ont le choix des produits (ce qui n'est pas le cas avec les colis) et ils contribuent financièrement à hauteur de 20% en moyenne de la valeur marchande habituelle. Pendant une période courte (inférieure à 6 mois), les bénéficiaires se rendent à l'épicerie solidaire et sont accompagnés. Cet accompagnement peut être individuel mais aussi collectif à travers divers ateliers proposés par l'épicerie qui permettent aux bénéficiaires de renforcer leur estime de soi (ateliers cuisine, intervention de coiffeurs, de socio esthéticiens...).

Le mode de fonctionnement de ces épiceries permet aux bénéficiaires de réaliser des économies pour financer un projet (par exemple passer son permis de conduire). Il leur permet également d'avoir accès à des produits frais et de qualité ainsi qu'à des fruits et légumes.

Environ 30% du public reçu sont des familles monoparentales. On constate une augmentation forte du public jeune, étudiants et plus globalement moins de 30 ans, ainsi que des seniors.

Jade Grélaud présente plusieurs types d'épiceries solidaires innovantes qui se développent :

- Les épiceries étudiantes : en ont une trentaine faisant parti de leur réseau, dont 6 en Ile-de-France. Ces épiceries sont présentes sur les campus et peuvent être portées par l'UNEF ou d'autres syndicats étudiants.

- Les **épiceries mixtes** : ce sont des épiceries solidaires qui vont s'ouvrir à un public payant la valeur marchande des produits.
- Les **épiceries itinérantes** : plutôt présentes en milieu rurale, elles se rendent à proximité des lieux d'habitation pour lever les freins à la mobilité. Actuellement il n'en existe aucune en Ile-de-France, mais 4 sont en cours de création, notamment dans le Val d'Oise.

- Concernant l'activité de pôle d'approvisionnement :

L'association a la **gestion directe de 5 chantiers d'insertion situés sur les marchés de gros** de Rungis, Perpignan, Lille, Marseille et Rouen. Cela leur permet d'avoir directement accès à des fruits et légumes, donnés ou achetés à faible coût, **afin d'approvisionner les épiceries du réseau ANDES et les autres structures d'aide alimentaire**. C'est un point important car les dons des grandes surfaces baissent de manière significative qualitativement et quantitativement ces dernières années. La structure emploie une vingtaine de personnes qui vont collecter des fruits et légumes auprès de grossistes, les valoriser et effectuer un tri.

En 2021, le circuit d'approvisionnement a travaillé avec 156 professionnels donateurs. 4310 tonnes de denrées ont été distribuées, dont 4 000 tonnes de fruits et légumes qui ont pour moitié été revalorisées, et 378 structures d'aide alimentaire ont été livrées.

- Les facteurs clefs de succès pour créer une épicerie solidaire sont :

- La **bonne connaissance du maillage territorial** et des besoins locaux pour s'assurer que les projets se développent sur un territoire peu couvert ;
- **L'identification d'un porteur de projet** notamment via un appel à manifestation d'intérêt ou appel à projet. Cela peut être soit un CCAS, soit une association ;
- La **constitution d'une équipe projet** car les bénévoles jouent un rôle important ;
- Le **travail en réseau avec les services sociaux et les structures d'aide alimentaire du territoire** (associatifs et publics). En effet, il est important de ne pas s'inscrire en concurrence mais en complémentarité avec ces structures ;
- Des **locaux bien situés** pour permettre aux personnes d'y accéder facilement. La surface idéale est a minima de 70 m² ;
- Des **sources d'approvisionnement proches** telles que les chantiers d'insertion ;
- La disposition d'un **budget et l'identification de financeurs potentiels**.

Jade Grélaud présente la répartition moyenne du budget d'une épicerie solidaire. Le **Crédit national des épiceries solidaires finance à hauteur de 16% les têtes de réseau** comme ANDES qui redistribue ensuite aux épiceries adhérentes. Cela permet aux épiceries de s'approvisionner et de ne pas dépendre uniquement des dons.

Les CCAS financent des épiceries solidaires à hauteur de 22%. Dans certains territoires, les CAF vont jouer des rôles importants.

- Concernant le soutien et le rôle joué par les collectivités :

La collectivité peut :

- **Impulser le projet** en diffusant un AMI et en s'engageant à soutenir les porteurs de projet ;
- Faciliter la mise en place de l'épicerie en **mettant à disposition un local bien situé et des équipements** (types chambre froide, vitrine réfrigéré, caisse enregistreuse), des prêts ou dons de véhicules (camions) ;
- **Faciliter le fonctionnement de l'épicerie** : subvention, mise à disposition de moyens humains (pour la logistique, l'accompagnement social), mise en place d'ateliers, aide à la mobilité dans les territoires enclavés... ;
- **Gérer directement l'épicerie** en régie directe via son CCAS/CIAS.

Les collectivités ont également un rôle à jouer pour favoriser la coordination de l'aide alimentaire. Car en dehors de la période de collecte nationale des banques alimentaires, les acteurs de l'aide alimentaire ne sont pas forcément en lien régulier. Ainsi, mieux coordonner les acteurs de l'aide alimentaire permet :

- Une **meilleure orientation du public avec la mise en place d'outils communs.** Par exemple, la ville de Tourcoing qui dispose de 5 épiceries sur son territoire a mis en place une instance de coordination se réunissant régulièrement pour travailler sur l'orientation du public (critères d'attribution,..) ;
- Une **mutualisation des moyens** sur les approvisionnements, la logistique ou les ateliers ;
- Une **meilleure gestion des orientations d'urgence** : ouvertures d'épiceries solidaires avec des créneaux différents dans la semaine qui permet que des épiceries soient toujours ouvertes pour les personnes en difficulté ;
- Une **amplification la lutte contre le gaspillage alimentaire** : les épiceries ouvertes quelques demi-journée par semaine peuvent se retrouver avec des produits ayant des dates limites de consommation très courtes. Si un autre acteur est ouvert le lendemain, le stock peut lui être transmis pour ne pas perdre le produit ;
- Une **meilleure information en temps quasi réel des problématiques de terrain** et des données sur la situation des administrés qui permet aux collectivités d'adapter leur politique sociale

Temps d'échanges

Jean-Philippe Gautrais débute ce temps d'échanges en s'interrogeant autour de plusieurs enjeux :

- Comment accompagner le développement des épiceries solidaires ?
- Comment coordonner les acteurs ? Le PAT peut être un outil intéressant mais il n'est pas le seul. A Fontenay-sous-Bois, la régie publique de restauration collective est un acteur structurant qui accompagne ces réflexions et ces questions.
- Comment coordonner les initiatives d'acteurs moins institutionnels mais plus proches comme les associations de quartier avec les autres actions de solidarités ?

Laurent Monnet intervient pour confirmer qu'il y a en effet un réel enjeu de **bonne coordination des acteurs**. Il constate que beaucoup d'initiatives existent sur son territoire, surtout en période de crise. **Cet enjeu de bonne coordination d'ensemble permet justement de structurer et de pérenniser ce tissu d'acteurs** en apportant aussi de la compétence collective.

La démocratie alimentaire est abordée de manière pragmatique à Saint-Denis. Dans les territoires très urbains, il n'est pas possible d'aspirer à l'autonomie alimentaire complète. Mais il y a cependant un **enjeu à reconnecter les habitants avec les sujets d'alimentation**. Ces 40-50 dernières années, nous avons perdu des connaissances sur le sujet de la production, et par conséquent de la bonne alimentation. L'agriculture urbaine est un bon moyen de refaire venir ces moyens auprès des habitants et contribuer à leur redonner cette bonne compréhension de la production alimentaire afin qu'ils puissent effectuer des choix en toute connaissance de cause.

Jean-Philippe Gautrais évoque l'expérience qu'il a eu à Fontenay-sous-Bois durant la crise sanitaire où, en raison de la fermeture de la restauration scolaire, ils ont été confrontés à cet enjeu de **coordination des actions d'aide alimentaire** avec le CCAS et l'ensemble des acteurs du territoire. Cela a permis de développer des liens entre des acteurs qui fonctionnent habituellement en silo, que ce soit les acteurs de l'aide alimentaire entre eux mais également entre les acteurs de l'aide alimentaire et les associations de quartier ou les copropriétaires. Cela a permis de mieux coordonner l'action et d'éviter que chacun se retrouve en concurrence.

Cela a également permis, **autour de la restauration collective, de reposer la question des circuits courts de la qualité des produits, et de l'impact de l'alimentation sur la santé publique.**

A Fontenay-sous-Bois la cantine est gratuite pour le premier quotient familial et une réflexion est engagée pour l'ouvrir au second quotient ainsi qu'aux femmes seules avec enfants. **Jean-Philippe Gautrais** relève qu'**au-delà de l'aide alimentaire, il y a un enjeu très structurant du bien-manger**. A Fontenay-sous-Bois où le tissu associatif est bien présent, le rôle de la ville est de garantir une bonne coordination en s'assurant que cela réponde bien au besoin.

Une participante évoque la situation de sa ville, qui dispose d'un petit CCAS sans aucun travailleur social et d'une épicerie solidaire gérée par le Secours Catholique. Elle témoigne de deux difficultés :

- **La bonne orientation des personnes vers l'épicerie solidaire** : ne disposant pas de travailleur social, la ville dépend de celui du département. Elle constate que ces derniers n'orientent pas des personnes qui auraient pu bénéficier des services de l'épicerie

directement vers elle. La ville se retrouve donc à distribuer à ces personnes des tickets services, qui leur offre un choix plus limité, alors qu'elles auraient pu bénéficier de l'accompagnement d'une épicerie solidaire.

- ⇒ **Jade Grélaud** : l'orientation des personnes peut se faire soit via les travailleurs sociaux, soit via les Maisons Départementales des Solidarités (MDS), soit via les missions locales, soit, en l'absence de ces leviers, en interne, via les bénévoles qui sont souvent d'anciens travailleurs sociaux. Ces derniers peuvent recevoir les personnes et les aider à constituer leurs dossiers. Pour favoriser des orientations plus systématiques par les travailleurs sociaux, le réseau dispose d'animateurs territoriaux qui peuvent se déplacer au sein des Instituts Régionaux du Travail Social (IRTS) pour faire connaître ces dispositifs.
- **Le recours à l'épicerie solidaire est limité dans le temps.** Or sur son territoire, il y a beaucoup de retraités avec des petites retraites qui ne voient pas leur situation évoluer et ne s'en sortent pas sans soutien alimentaire permanent. Comment faire pour accompagner ces personnes ? Cela ne dépasse-t-il pas le cadre des communes et ne devrait-il pas être pris en charge par l'Etat ?
 - ⇒ **Jade Grélaud** : si le recours à une épicerie solidaire est limité à 6 mois, il est cependant toujours possible d'avoir des dérogations. Il y a par ailleurs fréquemment sur les territoires d'autres acteurs de l'aide alimentaire qui peuvent prendre le relai pour soutenir ces personnes. **Jade Grélaud** évoque également quelques initiatives intéressantes comme le territoire zéro chômeur de longue durée, où parfois des épiceries solidaires émergent et fournissent tout un panel de solutions.

Une participante regrette que les assistantes sociales ne proposent pas assez les épiceries sociales aux ayants droits. Quand au sein du CCAS on reçoit les dossiers d'aides facultatives, on constate que ces personnes ont des dossiers pourtant éligibles à ce type d'épicerie.

- ⇒ **Jade Grélaud** explique que les travailleurs sociaux, en raison de leur importante charge de travail, ne disposent souvent pas du temps nécessaire pour faire davantage que de l'ouverture de droit
- ⇒ **Jean-Philippe Gautrais** souligne en effet qu'il y a un manque d'accompagnement et de moyens humains dans les départements. Il rappelle aux élus que l'AMIF est une porte d'entrée et peut être le relais des initiatives et des retours d'expériences des territoires.

Une participante travaille aussi avec l'ANDES mais s'interroge sur la façon dont les communes peuvent adhérer à une épicerie solidaire.

- ⇒ **Jade Grélaud** : les épiceries solidaires couvrent la population du territoire implantée. De 70 à 80M², elles sont en général très petites. Pour impulser une épicerie sur son territoire, un appel à manifestation d'intérêt peut être utile pour qu'une association du territoire porte le projet. Il faut que cela fasse partie de la politique communale.

Sur les enjeux de coordination, **Jade Grélaud** intervient pour préciser qu'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (disponible à [ce lien](#)) a été adoptée. Au niveau régional, il existe un Commissaire pour coordonner cette stratégie alimentaire avec l'ANDES, les Restos du Cœur et les autres acteurs. Sur certains territoires, le sujet est porté par l'Etat ainsi que par les sous-préfets à l'égalité des chances. Le sous-préfet du Val de Marne est notamment très actif. Il y a une évolution souhaitée par l'Etat avec les PAT. Un fonds a été

annoncé par Elisabeth Borne pour faire évoluer l'aide alimentaire vers une alimentation durable, de circuit court et bio. Une concertation est en cours, il y aura des appels à projet territoriaux et nationaux.

- Fin de la réunion -

LISTE DES INSCRITS :

Nom	Prénom	Nom de la commune	Fonction
MOUTON	Marie	BALLAINVILLIERS	Responsable CCAS
CAMELOT	Brigitte	BOULOGNE BILLANCOURT	Chargée de mission Solidarité
MESSINA	Celeste	BUC	Adjointe - Solidarités et Développement Economique
MAZERY	Pierrette	BUC	Conseillère municipale
MORELLI	Elisabeth	BUC	Conseillère municipale
SALA	Patrick	BUSSIERES	Adjoint au Maire
VALERIAUD	Claire	BUTHIERS	Maire - Adjointe
BACHELIER	Patrick	CHATENAY MALABRY	Adjoint au Maire
FALI	Linda	CHÂTILLON	Maire Adjointe Santé-Solidarités
LE PALUD	Sylvie	CHILLY MAZARIN	Adjointe chargée des Solidarités
MONTARDIER	Marc	COIGNIERES	Adjoint au maire délégué à l'Action Sociale
MONTARDIER	Marc	COIGNIERES	Adjoint au maire délégué à l'Action Sociale
MASSON	Renaud	DAMMARTIN SUR TIGEAUX	Adjoint au Maire
MOTTIN	Danièle	EPÔNE	Maire adjointe aux affaires sociales
DELEVAQUE	Magalie	ETRECHY	Responsable CCAS
MALOIZEL	Marie-Laure	IGNY	Maire adjointe
BIRON	Aline	ISSOU	Adjoint au maire vice aux affaires sociales et personnes âgées présidente CCAS
JUNK	Aurélien	JOINVILLE LE PONT	Directeur de Cabinet
PRIEUR DE LA COMBLE	Agnès	JOUY EN JOSAS	Adjointe au maire Solidarités, Petite enfance, RH
ROUEN	Dominique	LESIGNY	Adjointe au Maire en charge des solidarités, ainés et logements
COURET	Ghyslaine	MONTÉVRAIN	Adjointe au Maire
LAMOUREUX	Monique	MONTIGNY LES CORMEILLES	Adjointe au Maire
DEBACKER	Jean-Claude	OZOIR LA FERRIERE	Adjoint au maire affaires sociales
GARRY	Michelle	RUEIL MALMAISON	Conseillère municipale

HAMEL	Olivier	SOISY SUR ÉCOLE	Élu municipal
JARRI	Catherine	SONCHAMP	Adjointe en charge du CCAS
FERNANDES	Sarah	TIGERY	Agent social
ROQUAIN	Elisabeth	VERRIÈRES LE BUISSON	Maire Adjointe chargée des affaires sociales
DANIEL	Caroline	VILLENOY	Adjointe au Maire
FERNANDEZ	Valérie	VILLEPREUX	Adjointe au Maire en charge des Solidarité, de la Famille, du CCAS, du Logement, du Handicap et de l'Inclusion